

Conseil du 4^e arrondissement

17 JANVIER 2017

PROCES VERBAL

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

II^e PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS

PREMIERE RÉUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Le dix-sept janvier deux mille dix-sept à dix-neuf heures, les membres du Conseil du 4^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des mariages de la Mairie du 4^e arrondissement, sur la convocation en date du onze janvier deux mille six sept qui leur a été adressée par Monsieur le Maire du 4^e arrondissement de Paris et affichée à la porte de la Mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R2121-7.

Étaient présents : Corine FAUGERON, Christophe Girard, Julien LANDEL, Anne LEBRETON, Boniface N'CHO, Jean-Pierre PLONQUET, Pacôme RUPIN, Karen TAIEB, Ariel WEIL, Evelyne ZARKA.

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Marianne de CHAMBRUN donne pouvoir à Monsieur Christophe Girard
Monsieur Vincent ROGER donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PLONQUET.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de douze membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement, à 19 h.

La séance est ouverte à 19h05.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Bonsoir à tous. Je vous signale que Madame de CHAMBRUN et Monsieur ROGER sont absents. Monsieur PLONQUET a le pouvoir de Monsieur ROGER et j'ai le pouvoir de Madame DE CHAMBRUN. Le quorum est donc atteint et nous allons pouvoir commencer ce conseil d'arrondissement.

Je vous souhaite à nouveau une très bonne année. Beaucoup d'entre vous étaient présents à la cérémonie des vœux et je les en remercie. Nous avons tous apprécié la musique de la Garde républicaine qui a la chance d'habiter quelques mètres carrés du 4^e arrondissement.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

0420170001

Désignation du secrétaire de séance : Madame Évelyne ZARKA.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

0420170002

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2016.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

2017DAJ1 (Direction des Affaires juridiques).

Convention cadre de partenariat entre la ville de Paris et l'Ordre des Avocats au barreau de Paris. Subvention (296 750 euros) et convention pluriannuelle pour l'organisation des consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au barreau de Paris et la Caisse des règlements Pécuniaires des Avocats de Paris.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Cette subvention est importante. Comprenez bien qu'elle s'applique à l'ensemble de la ville de Paris et que les avocats y prélèvent les frais des consultations qu'ils effectuent en mairie. Les consultations sont gratuites pour les habitantes et les habitants, mais la ville de Paris rémunère les avocats.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Le présent projet de délibération a pour objet les signatures d'une convention cadre de partenariat avec l'Ordre des avocats au barreau de Paris et d'une convention pluriannuelle de subvention avec l'Ordre des avocats au barreau de Paris et la Caisse des règlements pécuniaires des avocats de Paris pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement, ainsi que l'attribution d'une subvention de 296 750 euros pour la réalisation de cette action.

Suite à un protocole d'accord signé en 2003 qui visait à renforcer l'accès au droit pour tous, la ville de Paris et le barreau de Paris ont développé des projets et actions communes conduisant à signer une nouvelle convention cadre de partenariat. Les opérations concernées sont les consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement, la journée fiscaliste et l'opération « L'avocat dans la cité ». Le dispositif de consultations

gratuites d'avocat en mairies d'arrondissement a été institué par une déclaration du Conseil de Paris du 2 mai 1977. Les consultations ont lieu chaque semaine dans les vingt mairies d'arrondissement de la ville de Paris. Les avocats dispensent des conseils juridiques, mais ne peuvent proposer d'accompagnement dans le cadre de ces permanences gratuites.

Je vous invite à faire connaître ce dispositif autour de vous, car il est encore mal connu. En 2015, les permanences ont permis à plus de 10 300 personnes de bénéficier des conseils juridiques gratuits d'un avocat au barreau de Paris. En 2017, pour mieux répondre aux besoins des usagers constatés au niveau parisien, il est proposé de faire évoluer l'offre de permanences, jusqu'à présent généralistes, en y intégrant des permanences spécialisées en droit du travail, droit du logement et droit de la famille.

Le présent projet reconduit en 2017 le principe de 1 728 consultations juridiques d'avocats en mairies d'arrondissement et propose la transformation de quatorze permanences généralistes en permanences spécialisées dans les mairies les plus dotées en permanences. Je vous invite également à faire connaître ce nouveau dispositif.

Je vous prie de nous autoriser à signer la convention cadre de partenariat entre la ville de Paris et l'Ordre des avocats au barreau de Paris, ainsi que la convention pluriannuelle de subvention avec l'Ordre des avocats au barreau de Paris et la Caisse des règlements pécuniaires des avocats de Paris pour l'organisation des consultations gratuites d'avocats, et à attribuer à l'Ordre des avocats au barreau de Paris une subvention de 296 750 euros qui pourra être imputée au budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2017.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Vous connaissez mon attachement pour l'orthographe. Or, il arrive très souvent que les enfants n'écrivent pas correctement le mot « pécuniaires ». Je me félicite donc que la délibération fasse mention de « règlements pécuniaires », et non de « règlements pécunières ». En effet, ce mot est identique au féminin et au masculin.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Je voudrais dire à quel point ce service est utile et donne du sens au travail et à la vie dans la cité. Bien que « nul n'est censé ignorer la loi », celle-ci est complexe et continue de se complexifier. Ces consultations sont très importantes et je trouve le montant de la subvention accordée tout à fait raisonnable.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Vous avez raison. C'est un service important, car beaucoup de nos concitoyens sont perdus et ont besoin d'un vrai soutien dans leurs démarches juridiques.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017DLH17 (Direction du Logement et de l'Habitat).

Immeuble communal 19, rue Vieille du Temple (4^e) – Déclassement, résiliation et réitération de la cession à ÉLOGIE-SIEMP.

Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement

La délibération concerne le premier étage du 19, rue Vieille du Temple. Les fenêtres y sont grillagées et je me suis toujours dit qu'elles méritaient d'être rénovées. La ville de Paris se préoccupe légitimement du devenir de ses propriétés, surtout lorsque celles-ci sont gérées par des bailleurs sociaux comme le 19, rue Vieille du Temple qu'occupe aujourd'hui la SGIM. Le premier étage a longtemps été réservé, à titre gracieux, à la préfecture de Police de Paris qui y hébergeait une partie de ses services actifs. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et la municipalité doit aider la SGIM à récupérer la plus grande surface possible, afin d'y construire des logements.

Cette société cherche donc à clarifier cette situation juridiquement et le moyen que la ville de Paris a trouvé est d'annuler le bail à la SGIM et de le rétablir après avoir déclassé l'immeuble et son occupation des services actifs de la préfecture de Police.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

À la lecture des motifs, la situation me paraît plus complexe. Depuis 2009 ou 2010, la mairie de Paris cherche, par l'intermédiaire de ses bailleurs, à récupérer la pleine propriété de cet immeuble pour y appliquer des loyers. Si je comprends bien, ce lieu était occupé pendant un certain temps par les services actifs de la Police, mais depuis 2009 ou 2010 par le syndicat de la Police qui n'est pas considéré comme un service actif.

Je suis donc surpris que depuis 2010 la mairie de Paris écrive à la préfecture de Police pour demander une régularisation juridique sans jamais obtenir de réponse, alors que les deux institutions semblent entretenir de bonnes relations. Par ailleurs, je me demande pourquoi ce lieu est occupé par les syndicats.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Tout d'abord, ce sujet ne fait l'objet d'aucune polémique et Ariel WEIL, qui connaît bien ce dossier, vous donnera les précisions nécessaires. Il ne vous aura pas échappé que depuis l'élection de Madame HIDALGO, une réforme est en marche pour permettre un rapport plus équilibré entre la préfecture de Police et les édiles de Paris. Il ne me semble pas, a priori, que le sujet souffre d'une polémique. Toutefois, s'il présentait la moindre faille, je serais, bien évidemment, favorable à l'ouverture d'une enquête.

Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement

En 2009, la SGIM est devenue propriétaire du lieu. Or, dans la mesure où cette convention, liée à l'activité spécifique du commissariat, ne s'applique plus, la SGIM a cherché à faire appliquer le droit commercial ou bien à utiliser cette surface à d'autres fins. Par contre, je ne peux pas vous expliquer pourquoi la préfecture de Police ne répond pas. Il me semble aller de soi que les intérêts de cette dernière ne sont pas ceux de la ville de Paris qui cherche à faire valoir les droits de son ancien bailleur.

La ville de Paris intervient dans ce dossier, car elle est la seule capable de revenir sur cette transaction par laquelle elle avait cédé la propriété, de l'annuler, de déclasser la propriété et de procéder à une nouvelle vente, dans les mêmes conditions.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je rappelle que le changement régulier des préfets de Police et de leurs équipes rendra difficile d'obtenir les informations relatives à l'historique de ces procédures. Toutefois, connaissant quelques directeurs de cabinet en fonction au cours des dernières années, je tâcherai de leur demander de plus amples informations.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 abstentions (Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM) Vincent ROGER (Les Républicains)).

2017DU15 (Direction de l'Urbanisme).

Dénomination de la place Monique Antoine (3^e et 4^e).

Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Avant de vous lire l'exposé des motifs qui retrace la vie et l'engagement de cette dame, je voudrais vous expliquer dans quel cadre la commission de dénomination a fait son choix. Il a été décidé de rendre hommage à de grandes féministes dont Maya Surduts, Antoinette Fouque et Monique Antoine. Cette place se situe à l'intersection des 3^e et 4^e

arrondissements. La demande a été faite à la maire de Paris par la militante féministe Martine Storti et la famille est ravie qu'une telle démarche aient pu être engagée. Je vais donc vous lire exactement ce qui est écrit dans l'exposé des motifs.

Il nous est aujourd'hui proposé de rendre hommage à Monique Antoine, avocate et militante féministe, en attribuant son nom à une emprise située à l'intersection des rues Vieille du Temple et des Francs-Bourgeois à Paris.

Monique Marguerite Antoine est née le 21 juillet 1933 dans le 20^e arrondissement. Elle passe son enfance à Montbel, petit village de l'Ariège. Ayant obtenu sa licence en droit à Toulouse à la fin des années cinquante, elle exerce son premier emploi à Paris en tant que conseillère juridique dans une banque. Monique Antoine s'engage tout d'abord dans le soutien aux appelés qui refusent de partir en Algérie et aux déserteurs. Elle sera emprisonnée pendant plusieurs mois pour avoir hébergé des militants du Front de libération nationale.

Lors d'un voyage en Algérie, elle rencontre son époux Daniel Timsit, militant du FLN. Devenue avocate, elle participe à la défense d'une mineure jugée lors du procès de Bobigny en 1972 pour avoir avorté suite à un viol. Elle co-fonde avec Simone Iff, présidente du Planning familial, le Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception dont elle sera présidente de 1973 à 1975. Le MLAC sera dissout en 1975 après le vote de la loi Weil qui légalise l'interruption volontaire de grossesse.

Restée militante du Mouvement de libération des femmes, Monique se battra pour que les viols soient jugés aux assises et non en correctionnel. En tant qu'avocate, elle représentera des femmes victimes de viol et des prostituées. Monique Antoine décède le 23 mars 2015 à Paris. Elle est inhumée à Montbel, en Ariège. Son décès date de moins de cinq ans, mais la commission de dérogation a autorisé la dénomination.

La commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux, qui s'est réunie le 22 septembre 2016, a donné un avis favorable sur ce projet de dénomination. Aussi, si vous en êtes d'accord, la dénomination « Place Monique Antoine » sera attribuée à une emprise publique, propriété communale, située à l'intersection des rues Vieille du Temple et des Francs-Bourgeois.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je réclame toujours davantage de dénominations en faveur des femmes. Malheureusement, peu de place leur est faite dans l'espace public parisien. Ce lieu dénommé n'est pas une place. C'est une intersection qui ne sera jamais une adresse. Des jardins ou des bibliothèques sont baptisés avec des noms de femmes, mais il est très difficile de baptiser des rues. Évidemment, Monique Antoine est une personne importante, car elle était cofondatrice du MLAC, un mouvement indispensable pour la libération des femmes. Elle réussit à transcender la règle des cinq ans après la mort, mais j'aurais quand même préféré que son nom soit donné à une rue.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je rappelle à Madame FAUGERON que, depuis l'élection de Bertrand DELANOË, un grand nombre de femmes ont été honorées et qu'Anne HIDALGO plaide très activement pour qu'un maximum de lieux soient baptisés du nom de femmes remarquables. J'ai moi-même, alors adjoint à la Culture, fait un grand nombre de demandes pour que des rues, des allées, des lieux de culture portent des noms de femmes : Charlotte Perriand, Mireille Havet, etc.

Il est toujours très difficile de changer les noms de rues, car beaucoup d'habitants ne souhaitent pas modifier l'ensemble de leurs documents administratifs. J'ai récemment porté un certain nombre de vœux en Conseil de Paris, même s'ils ne concernaient pas le 4^e arrondissement. À la suite d'une proposition de la maire du 12^e arrondissement, un lieu du quartier Daumesnil doit être baptisé du nom d'Edmonde Charles-Roux. Bientôt d'autres lieux

porteront des noms de femmes : Sonia Rikyel, Alice Saunier-Seïté, Nicole Girard-Mangin, Jacqueline de Romilly, Julie Vlasto, Claire Heyman, Marie Poussepin, Coccinelle, Germaine Poinso-Chapuis, Cora Vaucaire, Antoinette Fouque, Maya Surduts, etc. On ne peut donc pas dire que les femmes ne font pas l'objet de l'attention des élus parisiens. Je crois que nous pouvons nous réjouir de ce mouvement.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Nous voterons favorablement cette résolution, mais je voudrais tout de même faire une remarque très personnelle. J'ai habité en Algérie jusqu'en 1980. Ma famille y habitait depuis le XIX^e siècle. J'aurais préféré qu'il soit écrit que la personne s'est engagée pour la libération ou pour l'indépendance de l'Algérie. Je ne mets aucunement en doute la bravoure d'un tel engagement. Par contre, il est difficile pour des gens qui ont subi cette guerre d'entendre dire que l'hébergement de militants FLN était un acte de bravoure. Il s'agit simplement d'un problème de formulation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2017DVD5 (Direction de la Voirie et des Déplacements).

Stratégie Paris piéton. Approbation de la stratégie Paris piéton et signature de la Charte internationale de la marche.

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Merci Monsieur le Maire. Cette délibération importante a pour but d'approuver la stratégie du plan Paris piéton et de permettre la signature de la Charte internationale de la marche.

Permettez-moi tout d'abord de revenir sur le terme de « piétonisation du Marais » qui concerne les cœurs de vie des 3^e et 4^e arrondissements, et non la totalité des territoires. Il ne s'agit pas de « piétoniser » à proprement parler, mais de créer une zone à trafic limité. Ce dispositif concerne donc un secteur précis au sein duquel n'auront le droit de circuler que les habitants, les camions de livraison, les taxis et les bus. Une étude de novembre 2015 indiquait que 50 % des automobilistes passant par le centre le traversent sans s'y arrêter pour se rendre soit dans Paris, soit en dehors de Paris. Ce chiffre doit tout de même nous faire réfléchir.

Cette annonce de rendre un cœur de vie aux 3^e et 4^e arrondissements est l'application d'un vœu que le maire, Christophe GIRARD, avait porté au Conseil de Paris en février 2015. Le périmètre envisagé à ce jour comprend les voies suivantes : boulevard Sébastopol, rue du Renard, rue de Beaubourg, rue de Réaumur, rue de Bretagne, boulevard Beaumarchais, rue de Turenne, rue Saint-Antoine et rue de Rivoli. Un système d'ouverture/fermeture est également à l'étude. Des zones similaires existent dans d'autres villes comme Nantes depuis 2012.

Néanmoins, cette délibération va beaucoup plus loin, puisqu'elle nous donne à réfléchir sur la voirie et sur la manière dont nous partageons l'espace public. Pour cette raison, il vous est proposé d'adopter la Charte internationale de la marche. Celle-ci définit la marche comme la première chose qu'un bébé souhaite faire et la dernière qu'une personne âgée souhaite abandonner. De manière générale, la charte aborde la question de la déambulation urbaine, de jour et de nuit, pour les hommes et pour les femmes, pour les jeunes et les plus âgés. Tous ces paramètres doivent être pris en compte en vue de révolutionner la circulation piétonne dans le centre-ville, comme l'ont déjà fait New York, Londres, Montréal, Singapour et bien d'autres villes. Il vous est donc proposé ce soir de réfléchir à cette stratégie dans laquelle nous sommes sur le point de nous engager.

79 % des déplacements pour achats effectués à Paris se font à pied et seulement 4 % en voiture. Ce chiffre montre que les Parisiens et les personnes qui fréquentent Paris

privilégient la marche. Nous pouvons d'ailleurs les comprendre, vu la beauté de notre ville.

Dans le cadre de cette stratégie, nous vous proposons d'élaborer une discussion avec les mairies d'arrondissement, les territoires limitrophes, les directions de la ville, la préfecture de Police, les grands partenaires institutionnels, une trentaine d'associations, des structures spécialisées en étude, des recherches scientifiques, etc. Au-delà du constat que la marche est un mode de déplacement privilégié, le but est de définir cinq axes pour cette mandature :

- Faciliter les continuités piétonnes et le nouveau partage de la voirie. La stratégie propose ainsi d'apaiser certains axes routiers, de conforter les promenades, de valoriser les places, d'améliorer l'accessibilité et les franchissements.
- Favoriser la diversité d'usage de la rue. Aujourd'hui, la rue n'est plus seulement un espace que nous traversons, mais un espace que nous investissons et dans lequel peuvent être développées des actions de convivialité. L'objectif est donc de favoriser une utilisation diversifiée du domaine public par des activités collectives et individuelles, publiques et privées. Toutes ces idées ont déjà fait l'objet de réflexions dans les conseils de quartier et continueront d'être discutées au cours de l'année 2017.
- Élever les standards de confort des espaces publics, question sur laquelle le conseil du quartier Saint-Merri a déjà travaillé. La stratégie vise à dégager certains cheminements, à améliorer la signalétique voire à imaginer un dispositif propre au Marais, à développer les nouvelles brigades contre les incivilités qui permettront une application beaucoup plus stricte de la réglementation en vigueur relative aux dépassements de terrasse ou à la propreté. En effet, si un chantier fait partie intégrante de ce Plan piéton, c'est bien celui de la propreté et du désencombrement de l'espace public. En effet, une voirie dégagée participe pleinement à l'apaisement du parcours piéton.
- Repenser l'orientation des piétons par l'amélioration de la signalétique.
- Conforter la culture piétonne par des initiatives en faveur de la marche urbaine.

La mise en œuvre de ce Plan piéton consiste à élaborer, dans chaque arrondissement, un calendrier de discussion avec les conseils de quartier, les associations, tous les habitants qui voudront participer, tous les services de la ville, pour ainsi imaginer le Paris de demain. Une étude sera également lancée au niveau parisien dans le but d'évaluer la manière dont se déplacent les hommes et les femmes de nuit.

En conclusion, je vous demande d'approuver les différents axes de cette stratégie et d'autoriser la signature de la Charte nationale de la marche.

Dans le 4^e arrondissement, une discussion doit être menée avec les conseils de quartier et les habitants sous la forme de réunions publiques. Ce plan nous engage à réfléchir tous ensemble et à mener un travail de dentelle, rue par rue, pour désencombrer l'espace public et le rendre véritablement accessible aux usagers de demain. Je me réjouis que ce Plan piéton voie le jour et que nous ayons l'opportunité de le voter ce soir.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Avant de donner la parole aux élus qui le souhaitent, je voudrais assurer que cette ambitieuse révolution se fera en liaison étroite avec les conseils de quartier, les habitants, mais aussi les commerçants qui n'habitent pas forcément le 4^e arrondissement. D'ailleurs,

les premières réactions recueillies par les journalistes qui se sont intéressés au sujet ont montré à quel point toutes les sortes d'usagers se sentent concernés, quels que soient leurs modes de vie. La santé publique est devenue un sujet absolument prioritaire, que l'on soit parent d'élève, grands-parents, célibataire, acteur économique, étudiant ou visiteur. L'état de la planète est bien connu et les spécialistes de la santé répètent que la situation écologique se dégrade. Face à cette urgence, les partis politiques doivent dépasser les clivages traditionnels. Notre responsabilité, en tant qu'élus, est d'agir.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Pour l'avoir lu en détail, je trouve que c'est une très belle résolution. Elle témoigne d'une véritable cohérence d'ensemble et d'un travail de réflexion sur l'aménagement. Je me suis même surpris à découvrir des choses auxquelles nous aurions pu penser avant. La méthode de concertation sera évidemment longue, mais une question reste entière : l'état des chaussées après les travaux. Il faut que ce plan veuille à mettre davantage de pression sur les entrepreneurs pour que les équipements soient rendus propres. Monsieur le Maire, vous allez souvent au Japon et vous savez à quel point les travaux publics y sont soignés. Les habitants gagneraient en confort si la ville de Paris améliorerait la qualité de ses travaux de voirie.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

J'étais hier en réunion avec des habitantes engagées à propos du gymnase que nous construisons rue Neuve Saint-Pierre et les questions de l'accès, de l'entretien et des nuisances se sont évidemment posées. À chaque fois que des travaux sont lancés, leurs conditions de réalisation et de restitution sont prises au sérieux.

Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Au nom du Groupe communiste, je m'abstiendrai. J'approuve toutes les initiatives de développement de l'espace public : « la rue aux enfants », la végétalisation, les places piétonnières, l'accessibilité pour les malvoyants, etc. Par contre, nous déplorerons le manque d'engagement en matière de transports publics et d'alternatives à la voiture pour tout Paris. Je ne voterai pas contre cette délibération, comme certains pourraient le faire au sein de mon groupe, mais je m'abstiendrai.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Nous ne nous abstenons pas, car nous rêvons à ce genre de projet depuis 2001. Nous avons déjà proposé un Plan vert avec des quartiers et un réseau vert. Chaque quartier était relié aux autres par des cheminements de circulation douce et piétonne. Nous avançons dans ce sens et nous nous en réjouissons. En 2001, nous mettions déjà en garde sur les problèmes de santé publique et les hôpitaux, qui y sont confrontés au quotidien, nous ont rejoint sur ce point. Ces derniers étaient d'ailleurs débordés pendant la période des pics de pollution. Je félicite donc Anne HIDALGO pour son courage, car elle ose aller au bout de la démarche, ce que Bertrand DELANOË n'avait pas osé faire.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

J'ai apprécié les propos de Monsieur PLONQUET, mais je comprends les exigences de certains. De toute manière, vous aurez l'opportunité de vous exprimer devant les habitants.

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris

Je vous signale que nous avons participé à un CICA de grande qualité sur le thème de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Il est très important de rappeler que nous voulons une ville inclusive et bienveillante. Les piétons ne sont pas seulement les piétons valides, mais aussi ceux qui évoluent avec difficulté. Enfin, je rappelle que nous devons à Bertrand DELANOË le démarrage de cette philosophie nouvelle, de faire de cette ville une ville plus apaisée et plus verte en faveur de l'ouverture et de l'apaisement de la ville.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Merci beaucoup. J'ajoute que les adjoints Denis BAUPIN et Christophe NAJDOVSKI ont mené un travail de qualité. Comme la maire l'a rappelé, rien ne peut se faire sans un travail collectif s'appuyant sur les compétences des ingénieurs et des services de la ville. Dans la mesure où personne n'a la science infuse, il était nécessaire de préparer le terrain, comme l'a fait courageusement Bertrand DELANOË et comme le fait aujourd'hui Anne HIDALGO. Désormais, deux types de villes sont possibles dans le monde : les villes monstrueuses et polluées, comme les métropoles chinoises, et les villes qui agissent en faveur de l'espace et de la santé publique.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 11 voix pour et 1 abstention (Evelyne ZARKA (Parti Communiste/front de Gauche)).

2017DVD14 (Direction de la Voirie et des Déplacements).**Municipalisation du stationnement payant 2018 – Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement.****Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement**

Avant que Julien LANDEL ne présente cette délibération, je voudrais faire quelques remarques. Vous devez savoir que lorsque vous prenez le métro, le bus, le tramway ou le train, et que vous resquillez, vous risquez une amende à la fraude. Aujourd'hui, le taux de fraude au stationnement à Paris est de 91 %. Le manque à gagner s'élève à 300 millions d'euros pour les caisses de la ville de Paris, donc pour les arrondissements. Du reste, je n'apprécie pas le terme « fraudeur », car nous avons tous, au moins une fois, stationné sans payer. Par ailleurs, si vous habitez Paris, que possédez un véhicule propre et que vous vous munissez de la vignette, votre stationnement sera gratuit.

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Je vous remercie Monsieur le Maire d'avoir rappelé ces chiffres importants qui concernent le stationnement rotatif. Heureusement, le stationnement résidentiel fait l'objet de moins de fraudes.

Cette délibération prend acte d'une évolution législative. En effet, la loi « Modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles » entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2018 et donnera aux métropoles comme Paris la pleine maîtrise de leur politique de circulation et de stationnement, depuis la mise en œuvre jusqu'au contrôle. Dans le cadre de ces évolutions législatives, la ville a récemment voté deux réformes importantes. À partir du 1^{er} janvier 2018, le recouvrement du stationnement se fera par des prestataires externes. Il s'agit de la délibération DVD137, votée en Conseil de Paris et qui n'a pas encore été présentée en conseils d'arrondissement. En parallèles, les ASP, qui ont actuellement la charge des contrôles du stationnement sous la responsabilité de la préfecture, seront intégrés à la nouvelle DPSP pour renforcer la lutte contre les incivilités.

Les modalités de stationnement en surface ont été modifiées. Tout d'abord, certains véhicules vont bénéficier de la gratuité de stationnement grâce à la vignette « Crit'Air ». C'est le cas des véhicules fonctionnant au gaz naturel. Le but est de soutenir les motorisations les plus propres en proposant des alternatives aux motorisations polluantes. Cette gratuité est importante, car elle permettra à des familles de faire le choix de passer à un type de véhicule beaucoup plus écologique.

Une autre modalité du dispositif est d'ouvrir la carte de stationnement professionnel mobile à davantage de professions. Ce souhait a été exprimé par de nombreux groupes politiques au moment des discussions de la réforme sur le stationnement. La carte s'adressera aux professionnels résidant à Paris qui paieront 1,5 euro l'heure de stationnement et aux professionnels ne résidant pas à Paris qui paieront 0,5 euro l'heure de stationnement le

temps de leur visite. Conformément aux demandes qui ont pu être formulées, ces tarifs ne devraient pas porter atteinte à la vie économique parisienne. Enfin, des mesures de simplification des procédures sont prévues.

À part la vignette « Crit'Air », qui est déjà appliquée, toutes ces modifications entreront en vigueur en mars 2017. Le stationnement étant dépenalisé par la loi à partir du 1^{er} janvier 2018, celui-ci ne relèvera plus d'une infraction pénale et du pouvoir de Police, mais d'une occupation du domaine public. Ce changement de dénomination est très important, car il entraîne un changement de responsabilité. L'automobiliste ne s'acquitte plus d'un droit de stationner, mais d'une redevance de stationnement du domaine public municipal. La loi instaure donc un forfait de post-stationnement, qui remplacera l'amende jusqu'alors encourue en cas de non-paiement de stationnement rotatif, et dont le montant doit être fixé par la collectivité.

Il nous revient donc, par cette délibération, de fixer le montant de cette amende. Pour le stationnement rotatif, la durée maximale autorisée passe de deux heures à six heures et le paiement sera majoré à partir de la deuxième heure. Le montant de l'amende du forfait post-stationnement passera à 50 euros dans les arrondissements du centre et à 26 euros dans les arrondissements périphériques, au lieu de 17 euros. Si le paiement est effectué dans les 72 heures, l'amende est minorée de 50 à 35 euros ou de 35 à 25 euros en fonction de la zone de stationnement.

Cette augmentation est certes importante, mais le montant de l'amende reste bien en-deçà de celui des autres métropoles européennes : 90 euros à Barcelone, 96 euros à Londres, 55,5 euros à Amsterdam. L'objectif est de dissuader les automobilistes de ne pas payer leur stationnement et d'inciter ceux qui sont sanctionnés à payer rapidement.

Comme le disait Monsieur le Maire, cette fraude représente un manque à gagner de 300 millions d'euros, équivalant le coût annuel du fonctionnement des crèches ou du dispositif de sécurité de Paris.

La maire de Paris récupère donc la pleine maîtrise des compétences en matière de circulation et de stationnement à Paris. Le recouvrement du stationnement sera désormais exercé par un prestataire privé, permettant ainsi d'affecter de nouveaux personnels à la lutte contre les incivilités au sein de la direction de la Prévention, véritable priorité de la maire de Paris. Les personnes qui, jusqu'à présent, étaient chargés de la gestion des parcmètres seront affectés aux brigades de lutte contre les incivilités, permettant au prestataire privé de prendre totalement en charge la gestion des parcmètres.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

C'est une résolution compliquée et nous nous abstenons. L'élargissement du dispositif à davantage de professionnels est certes une bonne chose, mais plusieurs points sont problématiques. Le but étant de favoriser la rotation du stationnement, je trouve la possibilité de passer de deux heures à six heures de stationnement plutôt étonnante. Par ailleurs, les 300 millions d'euros de manque à gagner pour la ville de Paris représentent le déficit de son budget de l'année dernière. Enfin, quoiqu'on en dise, l'augmentation de l'amende à 50 euros est excessive. Je suis favorable au Plan piéton, mais je trouve que la politique de lutte contre la voiture est brutale et doit évoluer.

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Je précise que le stationnement « résident » n'a pas augmenté depuis 2015. La délibération ne concerne que le stationnement rotatif.

Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Je m'abstiendrai, mais ne voterai pas contre cette délibération. Je salue les mesures anti-fraude, mais je regrette la privatisation de la gestion des parcmètres à laquelle mon groupe s'oppose. Bien que cette mesure puisse être salubre concernant les voitures « ventouses », les alternatives aux modes de transport traditionnels ne sont pas assez développées. En effet, ce nouveau dispositif de redevance risque de pénaliser les banlieusards. Autrement, nous pourrions compenser ce problème par la prolongation des pistes cyclables jusqu'en banlieue grâce à l'argent récolté par la redevance.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je pense que cette nouvelle grille ne pénalise plus les automobilistes. Le délai de deux heures de stationnement était souvent trop court et le passage à six heures permettra aux gens de ne plus être pris par le temps. Je pense donc que ce dispositif est un bon compromis en faveur de l'occupation collective de l'espace public.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 9 voix pour et 3 abstentions (Evelyne ZARKA (Parti Communiste/Front de Gauche) (Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM) et Vincent ROGER (Les Républicains)).

VŒUX**0420170002**

Vœu présenté par Corine FAUGERON (Groupe Europe Écologie les Verts) relatif à « rendre accessible à toutes et à tous la voie sur berge libérée des voitures ».

Conformément à l'article L.2511-12 al.5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 21 du règlement intérieur du Conseil du 4^{ème} arrondissement ;

Monsieur le Maire,

Attendu que la voie sur berge rive droite du pont neuf au quai de la Rapée est fermé aux voitures ;

Considérant que cette voie est ainsi réduite aux circulations douces, piétons, vélos, trottinettes, etc.

Considérant que par le passé pour empêcher les voitures de se garer dans la descente au droit du carrefour entre le quai des Célestins et la rue Saint Paul un système de barrière fixe avait été installé avec des trottoirs très hauts ;

Considérant que ce système anti voiture est extrêmement gênant pour les poussettes et landaus et aujourd'hui empêche également les vélos et les personnes à mobilité réduite d'emprunter cette descente ;

Le conseil du 4^{ème} émet le vœu que la barrière soit retirée rapidement et que par la suite les trottoirs soient abaissés afin de rendre cette descente praticable pour toutes et tous.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Ce vœu s'inscrit dans le prolongement du CICA qui vient d'avoir lieu, puisqu'il s'agit de l'accessibilité pour tous à la voie sur berge. Une des descentes, qui se trouve presque en face de la rue Saint-Paul, est barrée par une énorme barrière rouge et blanche qui empêche tout passage. La seule solution est de passer par le trottoir qui est très haut. Il est donc

complicé pour les piétons avec les poussettes et pour les cyclistes de franchir ce trottoir. Je pense que le plus simple est de supprimer cette barrière. Il est peut-être possible d'y installer une voiture de Police qui empêcherait l'arrivée de voitures.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Ce problème relève de la préfecture de Police qui préfère, tant que l'état d'urgence n'est pas levé, ne pas modifier les accès et ne pas mobiliser une voiture ou des personnels de Police pour protéger cet accès. Le bon sens veut que l'accès soit ouvert aux poussettes et aux vélos, mais un tel aménagement n'est pas une priorité aujourd'hui. Pour ma part, je m'abstiendrai. Maintenez-vous votre vœu ?

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je préfère maintenir ce vœu pour signifier que nous tenons à cet aménagement.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Je voterai contre, car je ne comprends que l'on puisse ignorer l'application de l'état d'urgence.

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris

Je ne participe pas au vote pour les mêmes raisons que Monsieur PLONQUET. Nous sommes tous favorables à l'accessibilité des lieux publics, mais j'estime que l'argument de l'état d'urgence mérite d'être entendu. Par contre, je ne suis pas opposée à reporter ce vœu à un prochain conseil d'arrondissement.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je vous rappelle qu'il est prévu d'aménager les accès aux voies sur berge dans le respect des normes d'accessibilité. Cela va de soi et un vœu n'est pas nécessaire dans de telles circonstances.

Un avis défavorable est donné à la majorité avec :

5 voix contre (Marianne de CHAMBRUN, Christophe Girard, Julien LANDEL (Parti Socialiste) Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM) Vincent ROGER (Les Républicains),

3 abstentions (Anne LEBRETON (Radicale de Gauche Centre et Apparentés) Pacôme RUPIN (Parti Socialiste) Evelyne ZARKA (Parti Communiste/Front de Gauche)

1 ne prend pas part au vote (Karen TAIEB (Parti Socialiste) et

3 voix pour (Corine FAUGERON, Boniface N'CHO (Europe Ecologie Les Verts) et Ariel WEIL, (Parti Socialiste).

Le vœu est rejeté.

QUESTIONS DIVERSES

0420170001

Question d'Evelyne ZARKA (Groupe Communiste/Front de Gauche) relative au « devenir des services de consultation des urgences ophtalmiques et de l'unité médico-judiciaire de l'Hôtel Dieu ».

Conformément à l'article L.2511-12 al.5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 25 du règlement intérieur du Conseil du 4^e arrondissement ;

Monsieur le Maire,

Pouvez -vous apporter à la connaissance des citoyens du quatrième arrondissement des éléments de réponse concernant le devenir des services de consultation des urgences ophtalmiques, et de l'unité Médico judiciaire de l'Hôtel Dieu ?

Savez-vous quels sont les déménagements de services hospitaliers en lien direct avec le futur projet de l'Île de la Cité ?

Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Monsieur le Maire, voici ma question : pouvez-vous porter à la connaissance des citoyens du 4^e arrondissement des éléments de réponse concernant le devenir des services de consultation des urgences ophtalmologiques et de l'unité médico-judiciaire de l'Hôtel Dieu ? Savez-vous quels sont les déménagements des services hospitaliers en lien direct avec les projets de l'Île de la Cité ?

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je vous remercie, car vous me donnez l'occasion clarifier quelques points. Je vous invite d'ailleurs à lire la tribune dans le Huffington Post du président du Groupe communiste au Conseil de Paris, Nicolas BONNET, qui délivre certaines vérités et pose des questions importantes.

Madame l'Adjointe au maire, chère Évelyne ZARKA, cette question me permet de faire un point sur le projet de restructuration de l'Hôtel Dieu qui fait couler beaucoup d'encre et qui est l'objet de nombreux fantasmes. Ce projet a été présenté à Bernard JOMIER et moi-même le 12 juillet 2016, et à la commission de surveillance Cochin-Broca-Hôtel-Dieu, dont le suis le vice-président, le 12 décembre 2016.

Le projet de restructuration est l'aboutissement de discussions entre l'ensemble des parties prenantes de l'établissement réunies au sein du conseil de surveillance de l'AP-HP, présidé par la maire de Paris, Anne HIDALGO. Fruit d'un compromis dont les négociations ont débuté lors de la précédente mandature, il entérine la vocation médicale et de santé de la totalité de l'établissement que la précédente direction de l'AP-HP avait voulu modifier au profit d'activités commerciales et immobilières.

Désormais, le projet ne s'articule plus sur la base de la division en deux ailes de même surface, comme envisagé initialement sur les 50 000 mètres carrés de l'établissement. 31 000 mètres carrés seront ainsi dédiés à des activités hospitalières et de santé, directement gérées par l'AP-HP. La réalisation de vastes plateaux permettra d'accueillir les urgences, les consultations et les secteurs d'hospitalisation. La consultation de maîtrise d'œuvre qui a été lancée ces dernières semaines et la maire de Paris m'a demandé de siéger à la commission de sélection des candidatures. Karen TAÏEB, Ariel WEIL et Julien LANDEL seront bien évidemment impliqués dans l'élaboration du dossier.

La plupart des activités médicales actuelles seront ainsi maintenues, voire renforcées : service des urgences, plateaux de consultations avec ou sans rendez-vous, hôpital de jour, imagerie moderne et performante. Par ailleurs, l'établissement développe depuis l'an dernier plusieurs pôles médicaux d'excellence dans les domaines du sommeil, de la vigilance, de la psychiatrie, de la médecine du sport et de la santé sexuelle.

L'unité médico-judiciaire sera maintenue et renforcée. J'insiste sur ce point, car il a été dit de manière erronée que cette unité serait supprimée. Le préfet de Police a même affirmé qu'il était attaché à cette unité, car la proximité avec le centre hospitalier facilitera la gestion des gardes-à-vue.

Enfin, la partie hospitalière et de santé accueillera des activités transversales à l'AP-HP dédiées à la recherche, mais aussi des activités de partenariats avec de nombreux acteurs du système de soins.

L'AP-HP prévoit bien le départ d'un service d'ophtalmologie de l'Hôtel-Dieu pour rejoindre le nouveau centre d'ophtalmologie attendu à Cochin prochainement.

17 000 mètres carrés de l'établissement seront valorisés sur ce point. La maire de Paris a clairement affirmé lors du dernier Conseil de Paris que la ville serait très vigilante sur la destination de ces surfaces qu'elle souhaite en lien avec la santé. La réalisation de cette partie n'est pas concernée par la consultation de maîtrise d'œuvre de la partie hospitalière déjà lancée. Toutefois, après avoir été alerté par le président Monsieur GENEL et après avoir discuté avec certains conseils de quartier, je vous assure que nous serons extrêmement vigilants sur la destination de ces 17 000 mètres carrés.

Je voudrais attirer votre attention sur un point que je n'ai pas encore abordé avec les élus du 4^e arrondissement. Au cours d'une visite de l'Hôtel-Dieu, juste avant le conseil d'arrondissement, pour bien m'imprégner des bâtiments, je réalisai qu'il serait formidable de porter le projet de la transformation de la rue d'Arcole. Les boutiques de cette rue vendent aujourd'hui toutes sortes d'objets fabriqués en Chine. Voilà une rue qui mériterait de ressembler à la rue Rambuteau. Je le réaffirmerai dans les échanges avec l'AP-HP : l'aménagement des 17 000 mètres carrés devra prendre en compte la transformation des rues du Cloître, Chanoine et d'Arcole. Il est tout à fait souhaitable que la cathédrale Notre-Dame attire de nombreux touristes, mais regrettable qu'ils se dirigent ensuite vers les boutiques de colifichets plutôt que dans les bons restaurants.

Je vous invite donc tous à faire travailler votre imagination pour pouvoir adosser la transformation de la rue d'Arcole au projet de réaménagement de l'Hôtel-Dieu. Un certain nombre de commerçants et de restaurateurs espèrent que nous améliorions cette partie de Paris. Cet hôpital vous appartient et vous ne devez pas hésiter à contribuer aux réunions et proposer vos idées. Je compte vraiment sur vous.

0420170002

Question de Corine FAUGERON (Groupe Europe Écologie les Verts) relative à « la réfection de la voirie rue du Petit Musc »

Conformément à l'article L.2511-12 al.5 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu l'article 25 du règlement intérieur du Conseil du 4^e arrondissement ;

Monsieur le Maire

Voilà une dizaine d'années que se déroulent des travaux dans la rue du petit musc, élargissement de trottoir, travaux sur l'école Massillon et travaux sur l'école des Francs bourgeois.

Aujourd'hui ces gros travaux semblent terminés laissant la voirie, chaussée et trottoirs en ruine.

Quand des travaux de réfection de la voirie rue du Petit musc seront-ils programmés ?

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Ma question est très liée avec le CICA précédent. Monsieur le Maire, voilà une dizaine d'années que se déroulent des travaux dans la rue du Petit Musc : élargissement de trottoirs, travaux sur l'école Massillon et travaux sur l'école des Francs-Bourgeois. Aujourd'hui, ces travaux semblent terminés, laissant la voirie, chaussée et trottoirs, en ruine. Quand des travaux de réfection de la voirie seront-ils programmés ?

Il y a quelques années, nous avons mené la même étude que Monsieur GENEL a menée dans les quartiers Saint-Merri et Saint-Gervais pour montrer combien il était difficile de circuler dans la rue du Petit Musc. L'installation de plots n'a d'ailleurs pas amélioré la circulation piétonne, bien au contraire. De plus, l'école des Francs-Bourgeois avait été autorisée à effectuer elle-même ses travaux de voirie. Elle a ainsi fait construire deux dos-d'âne pour obliger les voitures à ralentir. Malheureusement, ces équipements sont aujourd'hui en mauvais état et très désagréables pour les cyclistes. Le trottoir lui-même est devenu dangereux.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je me souviens très bien des travaux de l'école des Francs-Bourgeois, puisque j'étais présent à l'inauguration de l'extension et de la modification des travaux, accompagné de Madame BERTINOTTI et de Patrick BLOCHE. Toutefois, comme je souhaite donner une réponse précise à Madame FAUGERON et que je ne connais pas la situation de cette rue en détail, je demande que les services soient consultés. Je vous remercie d'avoir posé cette question qui permettra d'améliorer l'état de la rue.

0420170003

Question de Jean-Pierre PLONQUET (Groupe UDI-MODEM) relative « aux illuminations de Noël ».

Conformément à l'article L.2511-12 al.5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 25 du règlement intérieur du Conseil du 4^e arrondissement ;

Monsieur le Maire,

Lors des périodes de fin d'année, les parisiens sont attachés aux illuminations et notamment celles que nous pouvons apprécier dans nos rues.

Cette année, nous avons été nombreux à nous étonner du peu d'illuminations dans le 4^{ème}.

Je vous remercie pour les explications que vous pourrez nous apporter.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Monsieur le Maire, lors des périodes de fin d'année, les Parisiens sont attachés aux illuminations, notamment celles du 4^e arrondissement. Cette année, nous avons été nombreux à nous étonner du peu d'illuminations dans le 4^e arrondissement. Je vous remercie pour les explications que vous pourrez nous apporter.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je vous remercie de me poser cette question. Comme vous le savez, nous avons connu une année assez triste. Paris a été endeuillé et inquiété. Par ailleurs, il est toujours très difficile de fédérer les commerçants. En effet, la présidente de la rue Rambuteau n'a pas réussi cette année à fédérer les commerçants, alors que les moyens existaient.

La seule association commerçante qui a installé des illuminations de fin d'année est celle du Village Saint-Paul. J'ai personnellement appelé Monsieur Paul de Trintignan, ancien président et désormais trésorier de l'association, pour le féliciter d'avoir réussi à mobiliser les commerçants.

Le peu d'illuminations de Noël s'explique également par une sobriété électrique générale. Dans mon bureau, je n'y vois plus clair, car nous utilisons des ampoules à basse tension. Or, pour des gens qui, comme moi, n'ont plus la même vue qu'il y a dix ans, c'est une souffrance. De toute manière, je suis obligé de me soumettre aux normes européennes

actuelles.

Il est évident que le contexte économique général n'est pas favorable aux commerçants parisiens. Le 4^e arrondissement, très sensible à la clientèle touristique, a été particulièrement touché. Les commerçants ont donc été moins enclins à financer les illuminations, malgré les fonds du maire et le budget de Madame POLSKI, chargée du Commerce. Par ailleurs, les associations de commerçants rencontrent de plus en plus de difficultés à recueillir les cotisations de leurs adhérents et donc à financer les illuminations.

Je crois que c'est une baisse de moral générale qui a bridé l'enthousiasme des Parisiens pour se mobiliser. Par contre, nous tâcherons d'être en avance pour permettre aux rues de Paris de s'illuminer pour les fêtes de fin de l'année 2017.

Madame MERCER, présidente de l'association des commerçants de l'Île Saint-Louis, a tout fait pour mobiliser ses adhérents malgré la difficulté et je l'en remercie.

Cette année, la fréquentation est meilleure et le moral remonte. Mon adjoint chargé du Commerce m'aide beaucoup pour que des dérogations soient accordées aux commerçants quand cela ne gêne pas la circulation des personnes à mobilité réduits mais, au contraire, dissuade les deux-roues motorisés à circuler sur les trottoirs.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

J'ai trouvé que l'île Saint-Louis était si triste qu'il aurait mieux valu ne rien faire. Je me demande donc si le problème du manque d'illuminations n'est pas lié au fait que nous votons toujours les subventions a posteriori.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

C'est une bonne question. Mais cela ne change rien, car ils connaissent nos engagements et les chiffres précédents. Ils savent que nos adjoints sont très impliqués et que nous n'hésiterons pas à les soutenir financièrement. Pour autant, nous pourrions présenter un vœu suffisamment tôt. Je vous propose que nous exprimions un vœu commun au conseil municipal dès le mois d'octobre pour que tout le monde puisse se mobiliser. Cela nous permettrait d'affirmer notre soutien à une dynamique particulière. Monsieur GENEL, qui est président d'un grand conseil de quartier, pourra nous conseiller sur la méthode à adopter pour encourager les commerçants, les associations et les établissements publics à se coordonner.

0420170004

Question de Jean-Pierre PLONQUET (Groupe UDI-MODEM) relative « au Marché aux Fleurs ».

Conformément à l'article L.2511-12 al.5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 25 du règlement intérieur du Conseil du 4^e arrondissement ;

Monsieur le Maire,

Lors des périodes de fin d'année, les parisiens sont attachés aux illuminations et notamment celles que nous pouvons apprécier dans nos rues.

Cette année, nous avons été nombreux à nous étonner du peu d'illuminations dans le 4^{ème}.

Je vous remercie pour les explications que vous pourrez nous apporter.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Monsieur le Maire, lors du conseil d'arrondissement du 31 mai 2016 et suite à la question concernant le Marché aux Fleurs, vous aviez annoncé un plan extrêmement ambitieux, tant sur l'état des boutiques que sur les statuts des commerçants. Plus de sept mois après cette annonce, pouvez-vous faire un point d'avancement sur ce projet ? Pour être totalement transparent, je vous signale que la question a été posée en Conseil de Paris, mais que personne n'a pu répondre.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

C'est une très bonne question. Comme vous le savez, il s'agit d'un engagement fort au sujet d'un lieu prestigieux. La reine Elisabeth, très attachée au Marché aux Fleurs, s'y est rendue accompagnée par la maire de Paris et a reconnu la poésie de ce lieu. Je suis même certain qu'elle reviendra le visiter, malgré le contexte du Brexit.

C'est un engagement majeur de mon programme. Depuis ma communication, la direction du Patrimoine et de l'Architecture de la ville de Paris a réalisé une étude de structure très poussée. Chaque halle a été longuement analysée au cours des visites sur place. Cette étude a ainsi confirmé l'état de vétusté, voire de dangerosité, très avancé des halles et a permis d'établir un diagnostic très précis. De plus, pour ne rien vous cacher, je vous signale que les services ont découvert que les halles étaient construites avec des matériaux inconnus.

Cela fait trente ans que l'état de vétusté des halles justifiait l'intervention des services de la ville. Mais cet état était bien caché par les plantes et personne ne s'était décidé à examiner les structures. Seul l'entretien classique était régulièrement effectué, conformément que normes de la préfecture de Police, mais jamais dans le détail des structures et des matériaux.

Ainsi, les verrières doivent toutes être reprises. Les chéneaux et les descentes d'eaux pluviales sont très endommagés. La plupart des toitures ont des fuites. Les sondages ont révélé que les structures métalliques contenaient du plomb. Les installations électriques ne sont plus aux normes et représentent des dangers potentiels pour les commerçants et pour les clients.

Bien évidemment, toutes ces réparations nécessiteront un budget plus important que celui prévu initialement. La difficulté réside dans le fait que ce marché n'a pas été conçu pour des édicules fermés, mais pour des halles ouvertes. C'est au fil des ans que les commerçants ont clôturé les halles et formé des commerces isolés, de manière artisanale et sans forcément respecter les règles. La dégradation des installations n'en est ainsi que plus importante. Pour mener à bien une réelle réhabilitation, le travail est colossal, ne serait-ce que pour déplomber les structures et démonter les halles pour ensuite les reconstruire.

Compte tenu de l'ampleur très importante des travaux à mener et de leur impact financier, plusieurs scénarios ont été proposés par les différentes parties prenantes. La décision est à présent dans les mains de la maire de Paris.

Lorsque j'ai constaté que le budget nécessaire dépasserait largement le budget prévu, j'ai proposé de diviser le projet en étapes. Toutefois, les services de la ville plaident pour un travail total et non partiel. Je vous communiquerai les réponses dès que je les obtiendrai. Le Marché aux Fleurs sera restauré. D'ailleurs, grâce à cette demande que j'ai portée, nous nous sommes aperçus que nous aurions dû effectuer ces rénovations depuis longtemps. Je pense donc que notre action sera récompensée dans le cadre de cette mandature ou dans

les années à venir.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Je vous remercie pour votre réponse très claire. Il me semble tout de même qu'une des causes de la vétusté des halles peut aussi être la vétusté des statuts. Ceux-ci étant extrêmement précaires, ils pourraient nous obliger à agir de manière officieuse.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Vous avez tout à fait raison. D'ailleurs, Olivia POLSKI continue le travail engagé par Lyne COHEN SOLAL de remise aux normes des marchés de Paris.

Je vous remercie d'avoir eu la gentillesse de vous rendre au conseil d'arrondissement. Je vous salue toutes et tous, Monsieur DELARUE, Monsieur GENEL, Madame FELOUS, Madame QUILES et les autres personnes de l'audience. Je remercie beaucoup les personnes impliquées dans le chantier du terrain d'éducation physique Neuve-Saint-Pierre et dans la conduite du dossier en partenariat avec les services. Je suis certain que nous parviendrons à améliorer ce projet.

Merci à tous et bonne année du Coq.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

La Secrétaire de séance

Évelyne ZARKA